



CCAS 2026-007A

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre
de Conseillers :
en exercice -11-
présents 10
votants 10

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**

Le 29 avril

le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 23 avril 2026

PRÉSENTS : Mme LE GUEN, Présidente ; Mme CHAPUT, Vice-Présidente ; Mme FOUCAUD, M. POUmeroULY, Mme MAY, Mme LABIDOIRE, Mme MIDON, Mme THEOLAS, M. RIOU, Mme SENEQUE

ABSENTS : Mme PAGLIONE-BISMUTH

POUVOIRS : Néant

Madame CHAPUT a été élue secrétaire de séance.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION CCAS 2026-007

PARTICIPATION POUR L'INSCRIPTION DES ENFANTS DANS LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que Saint-Priest-Taurion a la chance de bénéficier d'un tissu associatif riche, dense, diversifié et très actif qui contribue au dynamisme de la commune.

Madame la Présidente propose une aide exceptionnelle aux familles de la commune pour leur permettre d'inscrire leurs enfants dans les associations. Une déduction de 20 euros prise en charge par le CCAS sera accordée aux enfants de moins de 18 ans qui habitent sur notre commune et qui adhèrent, pour la saison 2026/2027 à une association de Saint-Priest-Taurion.

Cette aide sera versée directement à l'association et accordée dans la limite du montant de l'adhésion et après déduction des autres aides diverses. Chaque association concernée devra fournir au CCAS une attestation listant les coordonnées des enfants bénéficiaires (nom, prénom, date de naissance, adresse, montant de l'adhésion, aides déjà perçues) dans la limite d'une aide par famille.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 01/06/2026

ID : 087-268717808-20260429-2026007A-DE

**SUITE DE LA DELIBERATION CCAS 2026-007A
PARTICIPATION POUR L'INSCRIPTION DES ENFANTS DANS LES ASSOCIATIONS DE
LA COMMUNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité,

● **D'ACCORDER** une aide exceptionnelle de 20 € pour chaque enfant qui adhère à une association de Saint-Priest-Taurion selon les modalités ci-dessus

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
La Présidente,*

Béatrice LE GUEN



**Béatrice LE GUEN
Madame le Maire
1 juin 2026**